



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET.

**Absents** : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Patrice LE PADELLEC, M. Thierry LUCAS

**Procuration** : Mme Catherine CADORET à Mme Séverine LE SAGER  
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO  
Mme Magali ROBIC à Mme Nelly LE HEN  
M. Anthony LUCAS à Mme Martine LE LOIRE  
M. Mikael MAHAGNE à Mme Nelly FOURQUET

**Secrétaire de séance** : M. Philippe LE VESSIER

### **Objet** : signature d'une convention de participation – fête du Blavet.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les villes de Languidic, Baud et Quistinic se sont regroupées afin d'organiser collectivement une animation estivale dénommée « fête du Blavet », autour du feu d'artifice du 14 juillet 2022 sur le site de Pont Augan.

La ville de Languidic qui est l'organisateur central a financé cette animation pour un montant de 15 000 € et il est convenu que la ville de Baud participe à hauteur de 33 % (5 000 €) et la ville de Quistinic 20 % (3 000 €), la ville de Languidic prenant à sa charge 47 % (7 000€).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat fixant la participation de la ville de Baud qui sera versée à la ville de Languidic.

**Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Autorise** Madame le Maire à signer avec les villes de Languidic et Quistinic la convention de partenariat pour la fête du Blavet fixant la participation de la ville de Baud à verser à la ville de Languidic à hauteur de 5 000 €.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET